

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Yannick NICOLAS**

**N° 43**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/07/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018  
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution de subventions à la Mission Locale  
Mission Jeunesse**

**Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action d'associations œuvrant en direction de la jeunesse et de l'insertion. La présente délibération porte sur l'attribution des subventions 2018 à la Mission Locale du Pays de Cornouaille.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale exerce une action en direction de la jeunesse en ce qui concerne le soutien à la Mission Locale.

Au-delà de proposer un lieu de coordination externe, avec les communes et partenaires œuvrant en direction de la jeunesse, et interne, au regard des diverses compétences intégrant une attention spéciale à la jeunesse (transports, logement, équipements sportifs et culturels...), la communauté soutient spécifiquement les actions d'insertion socio-professionnelle des jeunes que développe la Mission Locale.

La Mission Locale du Pays de Cornouaille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois et de ses antennes de Kermoysan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations.

La Mission Locale a bénéficié en 2017 d'une subvention de fonctionnement de 149 500 € et 10 500 € au titre des actions (8500 € pour conduite supervisée et 2000 € pour rallye numérique) soit un total de 160 000€.

En octobre 2017, la Mission Locale, contrainte de déménager dans les meilleurs délais de ses locaux à la gare pour libérer une emprise nécessaire au projet de pôle d'échanges multimodal, a saisi pour ce faire l'opportunité de locaux libérés à l'automne par Orange à Creac'h Gwenn, proposition encouragée par la communauté pour sa pertinence en termes de coût, de qualité d'installation et de positionnement dans l'agglomération au regard de l'activité exercée.

Confrontée à de nouveaux frais liés à cette installation, la Mission locale sollicite Quimper Bretagne Occidentale en octobre 2017 pour l'obtention d'une subvention complémentaire : 50 000 € pour les travaux d'installation et 43 000 € par an pour supplément de loyers.

C'est pourquoi la Mission Locale sollicite pour 2018 une subvention globale de 192 500 € dont la somme de 43 000 € est affectée au loyer annuel.

\*\*\*

Après avoir délibéré, monsieur Ludovic JOLIVET ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer une subvention exceptionnelle 2018 au titre de l'investissement d'un montant de 50 000 € (ligne budgétaire 422-20422-90507-710) ;
- 2 - d'attribuer une subvention globale 2018 au titre du fonctionnement d'un montant de 192 500 € dont 43 000 euros sont affectés au loyer annuel (ligne budgétaire 422-6574-710-7102) ;
- 3 - d'autoriser monsieur le vice-président à signer l'avenant financier correspondant.